



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des  
Affaires culturelles**

**Unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine de la Drôme**

Affaire suivie par : Anne Bourgon

Courriel : [anne.bourgon@culture.gouv.fr](mailto:anne.bourgon@culture.gouv.fr)  
Tél. : 04 26 60 82 40

Réf. : [bureautique/grignan/SPR/20240930h](#)  
[alterrelaisAlzheimer](#)

Monsieur le Maire  
Place Sévigné  
26230 GRIGNAN

Valence, le 30 septembre 2024

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 16 septembre 2024, vous avez informé l'UDAP de votre volonté de modifier, à la marge, le règlement SPR de votre commune, en zone 3, afin de permettre la réalisation d'une halte relais Alzheimer, après démolition d'un bâtiment existant.

Compte-tenu de la nature de ce projet et du peu de conséquence sur le paysage, de cette démolition reconstruction, je n'y vois pas d'inconvénient.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'Architecte des Bâtiments de France,  
Adjointe au chef de l'UDAP de la Drôme,

Anne BOURGON

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Drôme  
Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes  
BP 70213 – 26002 VALENCE CEDEX

[www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes)